

Image not found or type unknown



devalorisation du salaire lors d'un changement de contrat sur le

Par **escure**, le **12/03/2011** à **17:28**

ayant travailler 3ans en CES et 4ans en CEC j'ai ete embauche definitivement adjointe technique territorial 2ieme classe.Or mon salaire a ete devalorisee de 39c(de 8,01 a 7,62, smic de l'epoque) pour le meme poste de travail.Est-ce legal? aujourd'hui , je suis penalisee,l'anciennete des CES et CEC ne comptent ,je ne suis qu'au 4ieme echelon malgre 14ans de travail.